

PROGRAMME DE FORMATION

Acteur Prévention Secours, secteur Aide et Soins à Domicile (APS ASD)

La formation d'Acteur prévention secours (APS) du secteur de l'aide et du soins à domicile vise à rendre tout intervenant à domicile capable de exercer son métier en toute sécurité et de préserver celle de la personne dont il a la charge.

Public et pré-requis

- Tout salarié issu du secteur de l'Aide à domicile, aidants.
- Groupe de 4 à 10 pers.
- Pas de pré-requis

Durée

3 jours soit 21 heures
(non consécutifs : 2+1)

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- 1 lot de mannequins
- 1 lot de peaux de visages ind.
- 1 défibrillateur de formation
- Matériel de simulation
- Produits d'entretien
- Matériel nécessaire à l'enseignement des techniques de manutention de personnes
- 1 livret pédagogique par stagiaire
- Formation dispensée en Français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Evaluation continue et formative

Objectif

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant est exposé
- Proposer des améliorations pour ses conditions de travail, la qualité de l'aide et la sécurité de la personne aidée
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La PREVENTION
 - La démarche de prévention des risques du « métier »
 - Observer et analyser les situations de travail dangereuses
 - Détecter les risques d'atteinte à la santé
 - Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses
 - Proposer des axes d'améliorations
 - Réaliser des techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Le SECOURS
 - Protéger, d'examiner, d'alerter, de secourir
 - Informer – rendre compte
 - Mise en situation de secours et manutentions
- Evaluation et certification des compétences acquises



Validation

Un Certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

A noter

Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétences IBC).